

N° Gestion :	95-B-77
Date Dépôt :	18/02/03
N° Dépôt :	BS

COMPAGNIE EUROPEENNE DE COMPRESSES ET PANSEMENTS - CECEP

**Société Anonyme au capital de 4.000.000 euros
Parc d'activités de Marenton - 07100 ANNONAY**

RCS ANNONAY B 400 978 888

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2002**

L'an deux mil deux et le 27 septembre à 11 heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Yves ROUCAUD préside la séance en sa qualité de président du Conseil d'administration.

Madame Marie-France LACROIX et Monsieur Lucien PEYRARD, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Laurette GOUYET-POMMARET est choisie comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société
- la feuille de présence à l'assemblée
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance
- les copies des lettres de convocation
- le rapport du conseil d'administration,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

LP ✓

Puis, le président déclare que le rapport du conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un co-commissaire aux comptes titulaire,
- Nomination d'un co-commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoirs à conférer,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer la société KPMG société anonyme d'expertise comptable, dont le siège est « Les hauts de villiers » 2 bis rue de villiers 92300 LEVALLOIS PERRET en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30.09.2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Bernard DUCROS demeurant 64 rue François Marceau 33200 BORDEAUX en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30.09.2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

20

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président,

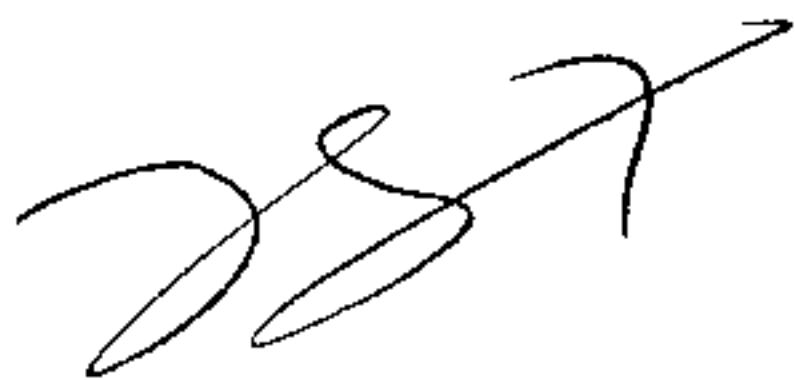
Monsieur Yves ROUCAUD

Les scrutateurs,

Madame M-F LACROIX

Le secrétaire,

Madame GOUYET-POMMARET



Monsieur Lucien PEYRARD

